

## Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'un consentement tel qu'il a été publié, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordre publié a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of  
Financial  
Services



Surintendant des  
services  
financiers

---

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci-après la « LRR »);

**ET RELATIVEMENT À** l'avis d'intention du surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») de consentir, en vertu du paragraphe 62.1 (5) de la LRR, à un paiement versé à partir de la caisse du régime de retraite Former Banner Corp. Pension Plan for Unionized Employees, numéro d'enregistrement 0249268 (ci-après le « régime »).

**À :**

**Former Banner Corp.  
5965, avenue Coopers  
Mississauga (Ontario) L4Z 1R9**

**À l'attention de :**

**Joyce Lee  
Vice-présidente administrative et directrice des finances**

**Demandeur et employeur**

**Et à :**

**Dominic Bourbonnais, FSA, FCIA  
Conduent Human Resources Services  
1000 – 201, promenade City Centre  
Mississauga (Ontario) L5B 4E4**

## CONSETEMENT

**LE OU VERS LE** 5 décembre 2017, le surintendant des services financiers a émis un avis d'intention concernant le régime de retraite Former Banner Corp. Pension Plan for Unionized Employees, numéro d'enregistrement 0249268, visant à consentir, en vertu du paragraphe 62.1 (5) de la LRR, au prélèvement sur le régime, à l'intention de Former Banner Corp., d'un montant de 85 668 dollars en date du 30 avril 2015, sans redressement en fonction de la date du paiement.

If you would like to receive this order in English, please send your request immediately to: Assistant, Hearings, Registry, Financial Services Commission of Ontario, 5160 Yonge Street, P.O. Box 85, Toronto, Ontario, M2N 6L9.

**AUCUNE DEMANDE D'AUDIENCE** n'a été reçue par le Tribunal des services financiers de la part du demandeur ou de toute autre partie dans les délais prescrits par le paragraphe 89 (6) de la LRR.

**LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS CONSENT DONC**, pour les motifs énoncés dans l'avis d'intention, au prélèvement sur le régime de retraite Former Banner Corp. Pension Plan for Unionized Employees, à l'intention de Former Banner Corp., d'un montant de 85 668 dollars en date du 30 avril 2015, sans redressement en fonction de la date du paiement.

**FAIT À** Toronto (Ontario), le 19 mars 2018.

*Original signé par*

Gino Marandola  
Directeur, Direction des régimes de retraite  
En vertu des pouvoirs délégués par le  
surintendant des services financiers

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018